

# Le Parc régional de l'Aubrac poursuit son développement

## ÉCONOMIE

En novembre 2023, l'Agence nationale pour la cohésion des territoires a validé la candidature du Parc naturel régional de l'Aubrac pour piloter un second Pôle de pleine nature (PPN) Massif central.

Michel Pieyre  
mpieyre@midi-libre.com

Depuis 2015, le Parc naturel régional de l'Aubrac (PNRA) fait partie des Pôles de pleine nature du Massif central (PPN). Une conférence a réuni, mardi 16 janvier, à Fournels, une soixantaine de professionnels du tourisme et des élus autour de Paul-Henry Dupuy, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central, éminente grise du PPN, afin d'affiner les stratégies autour du second projet, validé fin 2023. Il permettra aux collectivités, aux associations et aux professionnels d'accéder à des subventions pour développer des activités de pleine nature.

Alain Astruc, maire de Peyre-en-Aubrac et président de l'Association des maires de Lozère (AMF 48), a ouvert le ban : « Nous nous devons d'accueillir de nouvelles populations et cela passe par le tourisme. » Tous les acteurs présents ont convenu que les ressources ne manquaient pas sur l'Aubrac : randonnées, vélo, VTT, les sports d'hiver et le développement, pour les stations de neige, d'activités quatre saisons. Avec également des capacités d'accueil à penser pour les néoarrivants. Avec, comme catalyseur, le rôle essentiel du parc et ses convergences « pour agir collectivement ». Laurent Mouliade, élu

du parc, d'ajouter : « Nous devons garantir la cohérence de la destination Aubrac, fondée sur le patrimoine. » Henry Dupuy, le commissaire, a rappelé les enjeux : « Les PPN, c'est une des politiques emblématiques du Massif central. Il faut proposer la pleine nature aux touristes mais aussi aux locaux. » Expliquant que l'État financera un chef de projet pour chapeauter le plan « avec des relais territoriaux pour alimenter réflexion et rayonnement ».

### Des statistiques prometteuses

Mylène Gras, chargée de mission tourisme et PPN du parc, a ensuite balayé les grandes lignes du futur : diversifier, monter en gamme des possibilités touristiques. « Il nous faut proposer des offres de qualité, mais aussi des services complémentaires » : location et entretien de matériels, entretien des itinéraires et information. « Nous devons accueillir une nouvelle clientèle comme les personnes



L'Aubrac, une authenticité recherchée par les touristes.

ARCHIVE CELIA QUICHARD

en situation de handicap, c'est prioritaire. » Insistant également sur la clientèle de proximité notamment le jeune public. « Il ne faut pas noyer les gers dans le massif de l'Aubrac mais parler des spécificités de chaque terri-

toire. » En effet, avec 500 km<sup>2</sup> de surface, l'Aubrac a de multiples visages. Pour la promotion, des images « instagramables » à diffuser sur les réseaux sociaux ainsi que des vidéos, pour attirer les touristes et les influenceurs.

Quelques interventions d'élus ont permis de faire le bilan de la saison 1, notamment Vincent Alazard, le maire de Laguiole : « Nous avons eu une reclassification de notre site. Cela nous permet d'être éligibles au Plan avenir montagne, avec des équipements prévus fin 2025. Nous sommes dans l'opérationnel. » Pour clôturer la séance, Christelle Lepoutre, du pôle études

marketing Auvergne-Rhône-Alpes, a disserté en visioconférence sur les statistiques de fréquentation des parcs régionaux : 54 millions de nuitées dont 32 % de visiteurs étrangers et 30 % de clientèle de proximité, 11 800 emplois. « Le tourisme durable devient incontournable et l'Aubrac a une véritable légitimité », estime-t-elle. Avec comme centres d'intérêt aux yeux des touristes : les animaux, le calme, l'authenticité, le patrimoine, l'écologie, la sécurité et l'accueil des populations : « 3 % des locaux sont "tourismophobes" », a-t-elle noté. Outre ce détail, l'Aubrac remplit tous les critères. Pour un avenir radieux.

LocO'brac, à vapeur toute !

**MOBILITÉS** LocO'brac est un projet de l'Agence nationale de la cohésion et des territoires pour relancer le train dit de l'Aubrac. Ce projet est piloté et coordonné par le Parc naturel régional de l'Aubrac avec les communautés de communes concernées. Le 16 octobre 2023, un comité de pilotage a été mis en place pour trois ans. Le projet vise à inciter les visiteurs et les habitants de l'Aubrac à choisir le train comme moyen de déplacement, en améliorant notamment les pôles d'échange multimodaux. Mais aussi identifier les services et les informations nécessaires dans les gares, et trouver des possibilités de fret. Paul-Henry Dupuy a commenté : « Il faut de l'initiative, des projets économiques autour de cette ligne. Au-delà de la desserte de l'usine ArcelorMittal, quels autres projets de fret sont possibles ? Des trains partagés ? Il faut justifier d'investissements à venir. Cette ligne est indispensable. Si elle ferme, ce sera irréversible », prévient-il.

Le parc de l'Aubrac est desservi par la ligne Paris-Béziers, qui traverse le nord ouest de la Lozère. Les gares de Saint-Chély-d'Apcher et de Marvejols représentent entre 10 000 et 44 600 voyageurs par an (statistiques 2019). Le 11 décembre dernier, la ligne Paris-Aurillac (Cantal) en train de nuit a été relancée, vingt ans après l'arrêt de cette desserte. Le collectif "Oui au train de nuit ! Ligne de l'Aubrac" milite pour le prolongement de la ligne vers le sud (en train de jour), avec deux alternatives : un terminus à Millau et l'autre à Mende, via Neussargues, Saint-Flour, Saint-Chély-d'Apcher et Marvejols.

## Les Pôles de pleine nature (PPN)

Ce sont 17 territoires du Massif central qui œuvrent pour une stratégie de développement par les sports et les loisirs de pleine nature, avec une approche équilibrée entre tourisme et attractivité. Les Pôles de pleine nature en Lozère sont l'Aubrac (550 km<sup>2</sup>), les grands causses, le mont Lozère, le massif de l'Aigoual. Un manifeste existe : *Le Massif central bouge*. Les PPN sont accompagnés par l'État, les conseils régionaux et les conseils départementaux concernés, dont la Lozère, et soutenus à hauteur de 1,7 M€ (pour l'Aubrac, 73 595 € sur trois ans).